

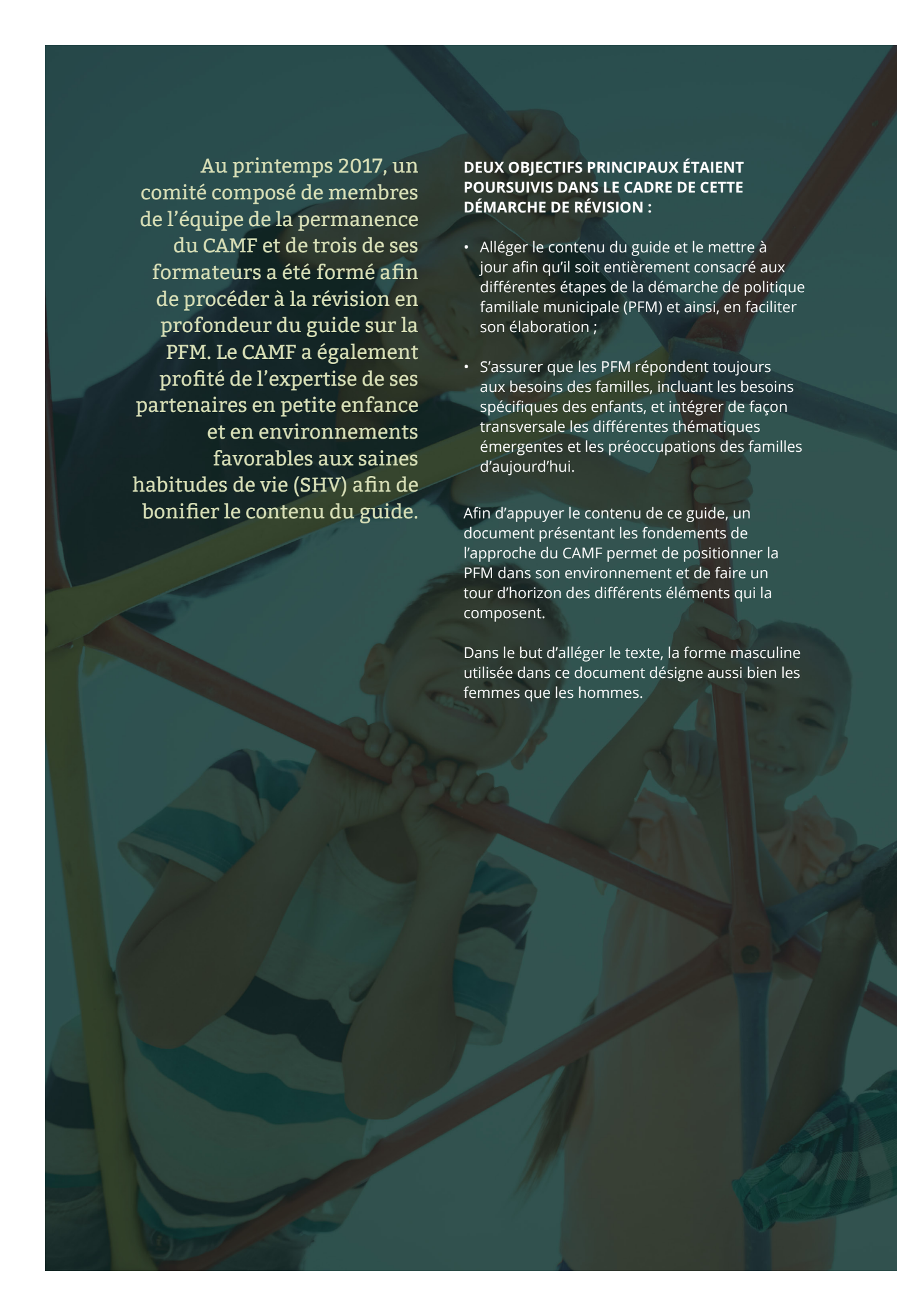


CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE

GUIDE

D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
RÉFÉRENCE SUR LA POLITIQUE
FAMILIALE MUNICIPALE

PFM

A background image of children playing on a colorful playground structure, overlaid with a semi-transparent teal filter. The children are smiling and holding onto the red and yellow bars of the structure.

Au printemps 2017, un comité composé de membres de l'équipe de la permanence du CAMF et de trois de ses formateurs a été formé afin de procéder à la révision en profondeur du guide sur la PFM. Le CAMF a également profité de l'expertise de ses partenaires en petite enfance et en environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) afin de bonifier le contenu du guide.

DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX ÉTAIENT POURSUIVIS DANS LE CADRE DE CETTE DÉMARCHE DE RÉVISION :

- Alléger le contenu du guide et le mettre à jour afin qu'il soit entièrement consacré aux différentes étapes de la démarche de politique familiale municipale (PFM) et ainsi, en faciliter son élaboration ;
- S'assurer que les PFM répondent toujours aux besoins des familles, incluant les besoins spécifiques des enfants, et intégrer de façon transversale les différentes thématiques émergentes et les préoccupations des familles d'aujourd'hui.

Afin d'appuyer le contenu de ce guide, un document présentant les fondements de l'approche du CAMF permet de positionner la PFM dans son environnement et de faire un tour d'horizon des différents éléments qui la composent.

Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
PRÉSENTATION DU GUIDE.....	5
Pourquoi un guide.....	5
Comment utiliser le guide	5
LE CONTEXTE	6
La municipalité : le moteur d'une force collective	6
La municipalité : Un milieu de vie unique	6
La MRC : un acteur régional important.....	6
Besoins spécifiques des familles	6
Faits saillants sur la famille d'aujourd'hui.....	7
Rôles de la municipalité	12
LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM).....	13
Qu'est-ce qu'une politique familiale municipale (PFM) ?.....	13
Objectifs de la PFM.....	13
Le « penser et agir famille » : un réflexe à adopter.....	13
Champs d'intervention de la PFM.....	15
Acteurs de la démarche de PFM	16
Principales retombées d'une PFM	17
ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'UNE PFM.....	18
MISE À JOUR DE LA PFM.....	34
CONCLUSION.....	35
RÉFÉRENCES.....	36
CRÉDITS ET REMERCIEMENTS	38

ISBN : 978-2-9813623-3-9 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9813623-4-6 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque Nationale du Canada,
2018. Toute reproduction de ce document est
interdite sans le consentement du Carrefour action
municipale et famille.

© 2018 Carrefour action municipale et famille.
Tous droits réservés.

INTRODUCTION

Lieu de synergie, le Carrefour action municipale et famille est véritablement un moteur pour l'ensemble des intervenants du monde municipal et assure la convergence des préoccupations locales en matière de “penser et agir famille”, jeunes et aînés. Il se distingue par son expertise unique et ses 30 ans d'implication auprès des municipalités.

Depuis 1989, le CAMF a initié la nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF) au sein des conseils municipaux, menant à la création d'un réseau de RQF à travers le Québec. À ce jour, des centaines de municipalités et des dizaines de municipalités régionales de comté (MRC) se sont dotées d'une PFM ou sont en voie de le faire. Grâce au Programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille, créé en 2002, les PFM ont connu un essor considérable. En 2018, près de 84% des familles du Québec habitent dans une municipalité où l'on retrouve une PFM.

La PFM et son plan d'action permettent de planifier et d'ajuster l'offre des services municipaux afin qu'elle soit toujours à l'avantage des familles. La PFM est donc un levier facilitant la prise de décision du conseil municipal et des différentes directions municipales sur des enjeux ayant un impact sur la qualité de vie des familles. Réalisée en partenariat et en concertation, la PFM devient une force collective et un cadre de référence qui vise l'amélioration du milieu de vie des familles et le soutien des parents dans leurs responsabilités.

Depuis 2009, le CAMF est également mandaté par le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés pour accompagner les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Bien qu'il importe d'accorder une attention particulière tant aux familles qu'aux aînés en regard de leurs besoins spécifiques, il est également important d'avoir une vision d'ensemble des deux démarches (PFM et MADA) afin de faire ressortir les nombreuses interrelations qui lient tous les membres de la famille, du nouveau-né à l'aîné.

En proposant cette nouvelle version du guide d'accompagnement et de référence sur la PFM, le CAMF souhaite aider les municipalités et les MRC du Québec à réaliser avec succès une démarche collective visant à alimenter les réflexions, identifier les bons enjeux et proposer des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des familles de leurs collectivités.

Le ministère de la Famille offre un programme de soutien financier aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones pour l'élaboration et la mise à jour d'une PFM. Ce programme inclut un soutien technique offert par un formateur du CAMF. Celui-ci soutient et accompagne le milieu, à raison d'un nombre d'heures déterminé par le programme, pour franchir les différentes étapes de la démarche. Le formateur est un expert du processus de la PFM et des enjeux vécus par les familles, du « penser et agir famille », et du concept de vieillissement actif. Il est reconnu pour sa connaissance du milieu municipal.

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le guide est basé sur l'expérience de plus de 800 projets de PFM dans l'ensemble des régions du Québec auprès de municipalités et de MRC de tailles différentes.

POURQUOI UN GUIDE ?

Le présent guide est un outil de travail et de référence qui vise à soutenir l' élu responsable des questions familiales (RQF), le chargé de projet, les employés municipaux ainsi que le comité de pilotage dans le processus d'élaboration ou de mise à jour de la PFM et de son plan d'action.

COMMENT UTILISER LE GUIDE ?

Ce guide se veut avant tout pratique. En plus de donner quelques informations pertinentes sur les principales notions de base, il fournit une méthode à suivre pour franchir chacune des étapes de la démarche d'élaboration d'une PFM. En complément à ce guide, des outils de travail et d'aide à la réflexion sont disponibles par l'entremise des formateurs et sur le site Internet du CAMF.

Les différents icônes intégrés dans le guide permettent au lecteur de repérer facilement ces outils



Signifie qu'un ou plusieurs outils sont disponibles auprès du formateur du CAMF ou sur le site web du CAMF¹.



Désigne les résolutions qui devront être adoptées par le conseil municipal tout au long du processus.



Réfère à un outil complémentaire qui permet de mieux comprendre les particularités d'une démarche PFM dans une MRC.

Ils permettent également de repérer...



...les bonnes idées et les initiatives inspirantes.



...les conditions de succès associées à chacune des étapes de la démarche de PFM.

De plus, l'utilisation des 3 icônes suivants vise à rappeler l'importance d'accorder une attention particulière au(x)...



...saines habitudes de vie



...développement global des enfants



...vieillessement actif

¹ Le CAMF travaille constamment à faire évoluer ses outils afin de répondre aux besoins des municipalités. Conséquemment, il est possible que ceux mentionnés dans ce guide aient fait l'objet d'une actualisation ou que de nouveaux outils aient été produits depuis la parution de ce guide. Dans ce contexte, les formateurs du CAMF sont vos meilleurs alliés pour vous orienter vers la bonne version des outils.

LE CONTEXTE

LA MUNICIPALITÉ : LE MOTEUR D'UNE FORCE COLLECTIVE

La municipalité doit respecter sa mission qui est de dispenser des services à ses contribuables, citoyens et familles. Elle doit également, par ses politiques, encadrer et encourager les forces vives du milieu, soit les regroupements, les organismes, les entreprises et les citoyens, à mettre en commun leurs ressources et leurs efforts afin de contribuer au bien-être de l'ensemble de la collectivité. La municipalité ne doit pas tout faire elle-même, mais elle doit assumer le leadership des opérations et des initiatives dans les divers champs d'intervention définis par la Loi sur les cités et villes. Comme moteur, elle stimule la mobilisation municipale et nourrit la force collective du milieu indispensable à la réalisation des projets. Un gouvernement local qui investit dans une politique et un plan d'action en faveur des familles se donne une valeur ajoutée et s'assure d'un meilleur milieu de vie.

LA MUNICIPALITÉ : UN MILIEU DE VIE UNIQUE

Les particularités du milieu de vie se traduisent souvent par des besoins très variés chez les familles d'une municipalité ou d'une MRC à une autre. Particulièrement, les enjeux en milieu urbain et en milieu rural sont différents. Ils changent et influencent les besoins et les réalités vécues selon qu'il s'agit de familles vivant sur un territoire à forte densité de population ou sur un vaste territoire. Les particularités territoriales et la synergie entre les petites et les grandes municipalités d'une même région doivent également être considérées.

Chaque municipalité est unique et a une manière qui lui est propre de structurer, d'organiser et de gérer ses responsabilités en fonction de ses priorités, de sa taille, de sa capacité financière et des ressources mises à sa disposition.

LA MRC : UN ACTEUR RÉGIONAL IMPORTANT

Lorsque l'élaboration d'une PFM implique des petites municipalités, particulièrement en milieu rural, il s'avère important, voire essentiel, que la MRC soit impliquée dans la démarche puisque celle-ci dispose de leviers et de champs de compétences complémentaires à ceux des municipalités. De plus, une démarche réalisée de concert avec la MRC est le gage d'une meilleure cohésion entre le plan d'action de la PFM de la MRC et ceux des municipalités concernées.

BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES

Les besoins et les modes de fonctionnement de la famille sont en grande partie **conditionnés par l'âge, le nombre d'enfants et le type de familles**. Les choix en matière d'activités de loisirs et culturelles suivent cette même logique. Les besoins reliés à l'habitation sont également influencés par le nombre d'enfants et les cycles de vie de la famille, tout comme les besoins en matière de sécurité qui prennent différentes formes selon l'âge des enfants. **Comme les modèles familiaux évoluent continuellement, d'autres réalités s'ajoutent**. Ce peut être le cas des familles « sandwichs » qui doivent composer à la fois avec les besoins de leurs enfants et ceux de leurs parents vieillissants. Ces familles sont appelées à relever de nombreux défis pour **concilier leurs diverses responsabilités**. Aussi, l'apport des grands-parents est souvent très important pour soutenir le parent dans sa réalité de travailleur. Ces exemples visent à démontrer qu'en offrant des services et des infrastructures adaptés aux besoins des familles, les municipalités contribuent directement au soutien et à la qualité de vie de celles-ci.

Pour que les familles jouent pleinement leur rôle dans le développement optimal de ses membres, elles doivent être soutenues par la communauté et bénéficier d'un environnement adapté.

FAITS SAILLANTS SUR LA FAMILLE D'AUJOURD'HUI

Afin de bien prendre en compte les besoins des familles et de tous ses membres dans le cadre de l'élaboration ou de la mise à jour d'une PFM, il importe de considérer le contexte social et économique des familles d'aujourd'hui. Le portrait des familles québécoises a subi de grandes transformations au cours des dernières décennies.

Pour illustrer ces propos, voici ci-après quelques données et faits saillants qui témoignent du contexte dans lequel évoluent les familles québécoises d'aujourd'hui, suivis d'exemples de pistes d'actions municipales pour soutenir ces familles en regard du contexte dépeint.

LE DÉSIR D'AVOIR DES ENFANTS : une diversité de facteurs et de situations.

DIMINUTION DE LA NATALITÉ

En 2016, on estimait à

86 400

le nombre de naissances
au Québec, soit quelque
400 naissances de moins
qu'en 2015.²



PLUS DE FAMILLES DE 3 ENFANTS

Les familles de 3 enfants
ont augmenté de

38 %

entre 2006 et 2011.³



LES FEMMES ONT LEURS ENFANTS PLUS TARD

La fécondité des femmes de 30-34 ans
dépasse depuis peu celle des femmes
de 25-29 ans.

L'âge moyen à la maternité atteint
30,5 ans en 2015, comparativement à
27,3 ans en 1976.⁴

LE TAUX DE NATALITÉ EST PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES FAMILLES AUTOCHTONES QUE CHEZ LES FAMILLES NON AUTOCHTONES.

27,9 %

des familles d'identités
strictement autochtone
(excluant les familles mixtes)
ont trois enfants ou plus,

VERSUS



14,4 %

des familles
non autochtones
avec enfants.⁵

DE FAÇON GÉNÉRALE, LES CONDITIONS DE VIE ET LES ENVIRONNEMENTS SE SONT AMÉLIORÉS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES POUR LES TOUT-PETITS.

Il y a une **diminution de la proportion d'enfants** âgés de 0 à 5 ans vivant dans une **famille à faible revenu**.⁶

18,5 %

en 2004



12,9 %

en 2013

Il y a une **diminution de la proportion d'enfants** des familles bénéficiant de **l'aide financière de dernier recours**.⁷

9,5 %

en 2006



7,9 %

en 2011



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR POUR SOUTENIR LES FAMILLES

- Adopter ou maintenir une **tarification plus accessible** pour les familles (tarification spéciale selon le nombre d'enfants, forfaits familiaux) ;
- Favoriser **l'accès à des fournitures scolaires à moindres coûts** (en partenariat avec les écoles du territoire) ;
- Proposer des **activités gratuites, libres** ou à moindres coûts pour les enfants de tous les groupes d'âge ;
- Soutenir les **organismes communautaires** du milieu ayant pour mission de contribuer au renforcement du rôle parental et au développement de l'enfant ;
- Tenir compte des besoins des familles dans la **structure tarifaire du transport** en commun.

² Institut de la statistique du Québec. 2016.

³ Institut de la statistique du Québec. 2015.

⁴ Institut de la statistique du Québec. 2016.

⁵ Ministère de la Famille et des Aînés. 2011.

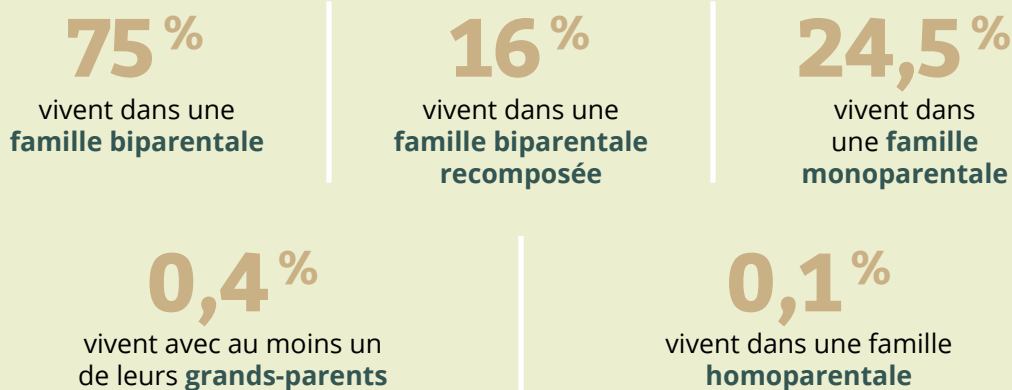
⁶ Statistique Canada. 2015.

⁷ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2016.

Une DIVERSIFICATION des compositions familiales.

DE NOS JOURS, IL N'Y A PAS QU'UN SEUL MODÈLE FAMILIAL,
MAIS PLUSIEURS MODÈLES AVEC DES BESOINS DIFFÉRENTS.

En 2011, parmi tous les enfants québécois⁸



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR POUR SOUTENIR LES FAMILLES

- Élaborer un **portrait statistique complet** et précis concernant les familles afin de mieux connaître la structure familiale et la dynamique dans lesquelles vivent les enfants ;
- Mettre en place une **politique de soutien et de reconnaissance des organismes** visant à reconnaître et soutenir les ressources du milieu, incluant les associations de familles et de quartier ;
- Créer un **outil de communication** présentant les services offerts et les lieux accessibles et adaptés aux familles, et le distribuer dans tous les foyers ainsi que par le biais des organismes partenaires ;
- Appuyer les **organismes famille et jeunesse** dans leurs revendications ;
- Assurer la **visibilité des organismes** par le biais des différentes tribunes de la municipalité (site Internet, babillards municipaux, journaux locaux, etc.) ;
- Participer aux **tables de concertation** actives dans le milieu ;
- Créer un **fonds spécial** pour offrir de l'aide ponctuelle aux familles ;
- Mettre en place un projet de **coopérative d'habitation**.

⁸ Ministère de la Famille. été 2014.

La DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE : un défi pour les municipalités qui se doivent de jouer un rôle de premier plan auprès de ces nouveaux citoyens.⁹

LA CULTURE SE DIVERSIFIE EN RAISON DES NOUVEAUX ARRIVANTS IMMIGRANTS.

En 2015, on dénombrait au Québec

42 400

nouveaux arrivants.¹⁰



Environ

3 %

des enfants âgés de 0 à 5 ans au Québec ont **un parent immigrant récent**.¹¹



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR POUR SOUTENIR LES FAMILLES

- Créer **un onglet destiné aux nouvelles familles arrivantes et aux personnes immigrantes sur le site Web de la municipalité** ;
- Mettre en place des **mécanismes d'accueil pour les nouvelles familles** ;
- **Intégrer les enjeux** concernant les familles immigrantes **dans la PFM** ;
- Mettre en place **un programme de parrainage** entre les familles québécoises et les nouvelles familles.

LES SAINES HABITUDES DE VIE : un enjeu au cœur des préoccupations sociales.

52% des québécois de 15 ans et plus atteignent le niveau minimal d'activités physiques et près de **30%** demeurent sédentaires.¹²

54% des québécois ne consomment pas le nombre minimal de portions recommandées de fruits et de légumes par jour. Ce pourcentage a augmenté de 2007 à 2011.

48 %

en 2007



54 %

en 2011¹³



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR POUR SOUTENIR LES FAMILLES

- **Favoriser l'implantation de marchés locaux** près des aménagements cyclables
- **Offrir des activités de jardinage** au sein des camps de jour municipaux
- **Installer des fontaines d'eau potable** dans les parcs, autres espaces publics et édifices municipaux
- **Promouvoir l'agriculture urbaine** dans les espaces publics

La CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE : un véritable casse-tête pour les familles.

LA GESTION DU TEMPS ET LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.

48 %

des parents québécois
ont souvent ou **toujours**
l'impression de courir
toute la journée pour faire
ce qu'ils ont à faire.¹⁴



35 %
des mères



23 %
des pères

d'enfants âgés de 6 mois à 5 ans
présentent un niveau de **stress**
élevé lié à la conciliation des
obligations familiales
et extrafamiliales.¹⁵

DANS LA MAJORITÉ DES FAMILLES, LES DEUX PARENTS TRAVAILLENT À L'EXTÉRIEUR DU FOYER.

Plus des 3/4 des femmes ont un
emploi en 2014, comparativement
à seulement 1/4 en 1976.¹⁶



68,8 %

des enfants vivant dans des
familles biparentales ont
2 parents qui travaillent.¹⁷



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR POUR SOUTENIR LES FAMILLES

- Planifier l'interconnectivité entre les différents modes de transport afin de **favoriser le transport actif et collectif entre les services de proximité** (service de garde, école, épicerie, parcs, équipements sportifs) ;
- **Adapter les heures d'ouverture et de fermeture** des édifices municipaux aux horaires de travail des parents ;
- Offrir de **l'aide aux devoirs** à la maison des jeunes ou au centre sportif (dans le cadre, par exemple, d'un projet intergénérationnel) ;
- Investir dans le développement d'un **réseau de pistes cyclables** sécuritaires et balisées (liant chaque quartier et chaque école).

⁹ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2013.

¹⁰ Ministère de la Famille. 2016.

¹¹ Statistique Canada. Enquête sociale générale 2001, 2006 et 2011.

¹² Institut de la statistique du Québec. 4e trimestre 2016.

¹³ Statistique Canada. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). avril 2016.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec. mai 2016.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec. juin 2013.

¹⁶ Statistique Canada. Enquête sociale générale 2001, 2006 et 2011.

¹⁷ Ministère de la Famille. été 2014.

RÔLES DE LA MUNICIPALITÉ

Le milieu municipal ne détient pas à lui seul la réponse à tous les enjeux touchant les familles. Cependant, il est un acteur incontournable dans toutes démarches de planification collective visant leur mieux-être. À ce titre, les municipalités peuvent endosser différents rôles dans la réalisation d'initiatives pour les familles.

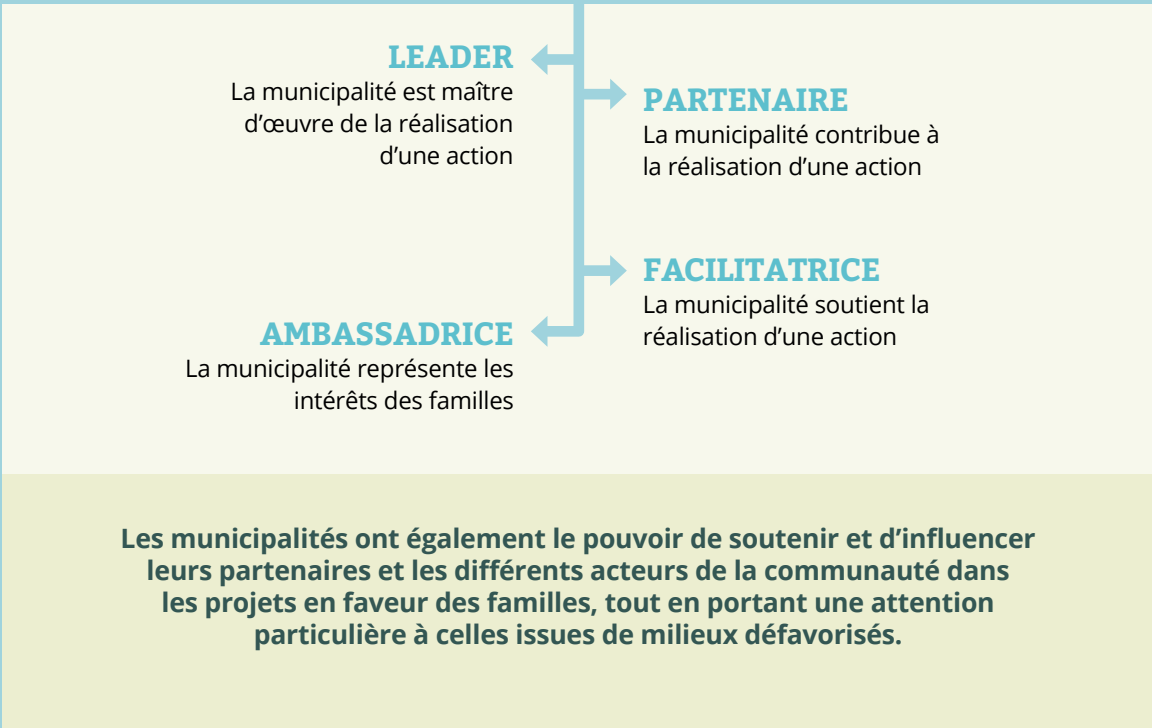


RÔLES DE LA
MUNICIPALITÉ



LA DÉMARCHE PFM DANS
UNE MRC : SES PARTICULARITÉS

Le schéma suivant présente les quatre principaux rôles joués par les MUNICIPALITÉS.



Les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des familles en mettant en place des **environnements physique et social** de qualité, des **services accessibles**, ainsi que des **mesures**, des **politiques ou des règlements en leur faveur** dans tous leurs champs de compétence.

LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ?

Bien qu'il n'y ait pas de définition officielle de la PFM, les quatre points suivants permettent d'en définir les principaux aspects :

- C'est l'expression d'une **volonté politique** d'agir en faveur des familles, incluant tous leurs membres allant des plus jeunes aux aînés ;
- C'est un **processus concerté** qui interpelle les acteurs du milieu ;
- C'est un **cadre de référence** et un plan d'action ;
- C'est un guide pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions adoptées par le conseil.

Ainsi, la PFM, incluant son plan d'action, est un levier municipal qui :

- Permet de développer une approche collective du « penser et agir famille » ;
- Contribue à l'avancement des actions de la municipalité ;
- Porte les enjeux de la famille ;
- Favorise l'engagement des municipalités en faveur des familles ;
- Mobilise tous les acteurs d'une communauté (élus, employés municipaux, familles et partenaires) ;
- Contribue à identifier et à mettre à l'agenda politique les nouveaux enjeux touchant les familles ;
- Soutient les parents dans leur rôle tant auprès des jeunes enfants (0-5 ans), des enfants (6-12 ans), des adolescents (13-17 ans) que des jeunes adultes (18-25 ans) ;
- Représente une force collective ;

OBJECTIFS DE LA PFM

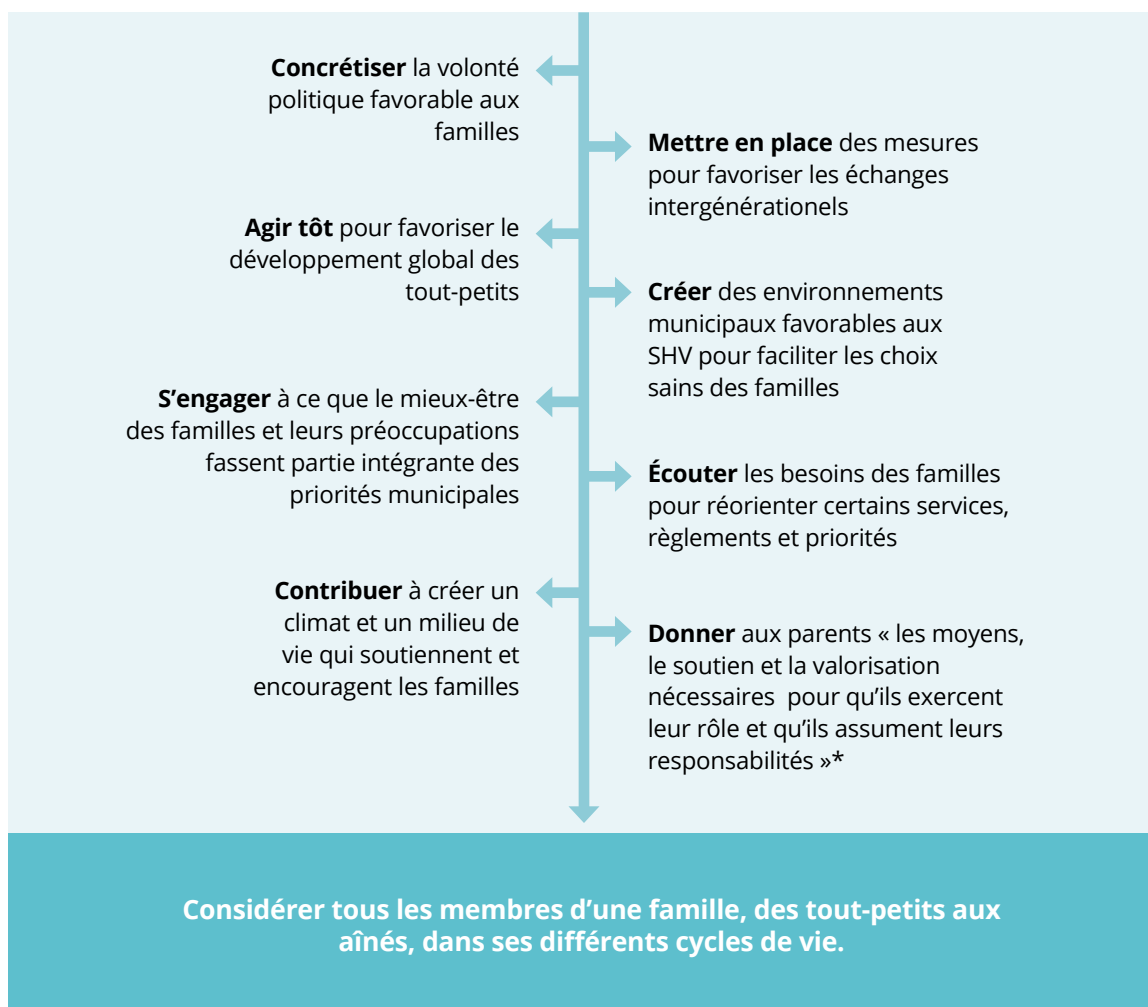
- Assurer une **cohérence et une continuité** dans les orientations et les décisions susceptibles d'avoir un impact sur les familles ;
- Reconnaître la **compétence des parents** en les soutenant dans leurs responsabilités et leurs préoccupations ;
- Proposer des **solutions** se traduisant en actions concrètes au bénéfice des familles ;
- Développer et maintenir l'**esprit de concertation** entre tous les intervenants concernés par les préoccupations touchant les familles.



« PENSER ET AGIR FAMILLE » : UN RÉFLEXE À ADOPTER

Le « penser et agir famille » est présent au cœur des démarches de PFM depuis leurs débuts au Québec. Il consiste à développer un automatisme visant à intégrer un réflexe « famille » dans l'ensemble des dimensions de l'organisation municipale, de même qu'à mettre en place des mesures et des actions de soutien à toutes les étapes de la vie familiale.

Concrètement, « PENSER ET AGIR FAMILLE » c'est :



* Conseil de la famille. Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés, Gouvernement du Québec, 1989, p. 11.

La famille est plus qu'une simple juxtaposition de personnes. Elle est d'abord et avant tout une entité ayant sa dynamique propre. Les familles participent aux activités et événements de leur milieu, elles fréquentent les parcs, les centres sportifs et les piscines, elles utilisent les transports en commun, etc. Les familles font partie intégrante de la dynamique et de la vitalité d'une collectivité. Se préoccuper de répondre à leurs besoins et de les soutenir adéquatement permet d'assurer tant leur mieux-être que le mieux-être collectif.

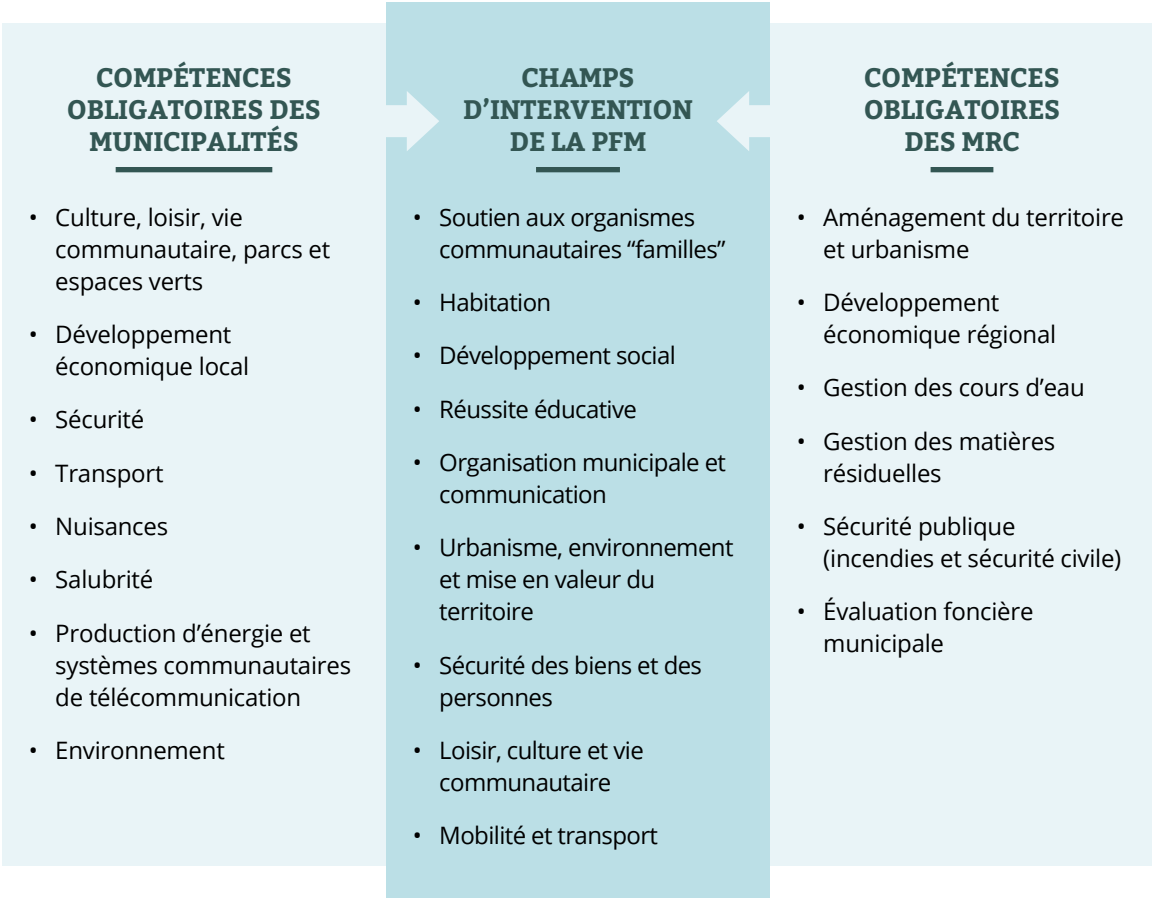
CHAMPS D'INTERVENTION DE LA PFM

Les municipalités et les MRC détiennent plusieurs compétences qui leur sont conférées par la Loi sur les compétences municipales et qui leur permettent de créer des environnements favorables à la qualité de vie. Une compréhension de ces compétences est un prérequis essentiel pour débiter une démarche de PFM.



LA DÉMARCHE PFM DANS
UNE MRC : SES PARTICULARITÉS

Parmi les domaines où les municipalités et les MRC ont une influence directe sur la qualité de vie des familles, notons principalement les **champs d'intervention suivants pouvant se retrouver dans une PFM** :



Les municipalités peuvent également créer ou maintenir des environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV), c'est-à-dire favorisant notamment un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation. Les SHV ne représentent pas en soi un champ d'intervention ; elles peuvent plutôt être intégrées dans l'ensemble des champs d'intervention d'une PFM (ex.: aménager un dos d'âne près d'un parc municipal touche le transport et la sécurité de même qu'il encourage la marche).

Depuis l'adoption de la loi 122¹⁸ qui reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité, celles-ci bénéficient d'un appui législatif pour renforcer leurs rôles dans le développement des communautés et ainsi utiliser la PFM comme un levier pour y arriver.

¹⁸ Gouvernement du Québec. Projet de loi n°122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, [en ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-122-41-1.html> (consulté en avril 2018).

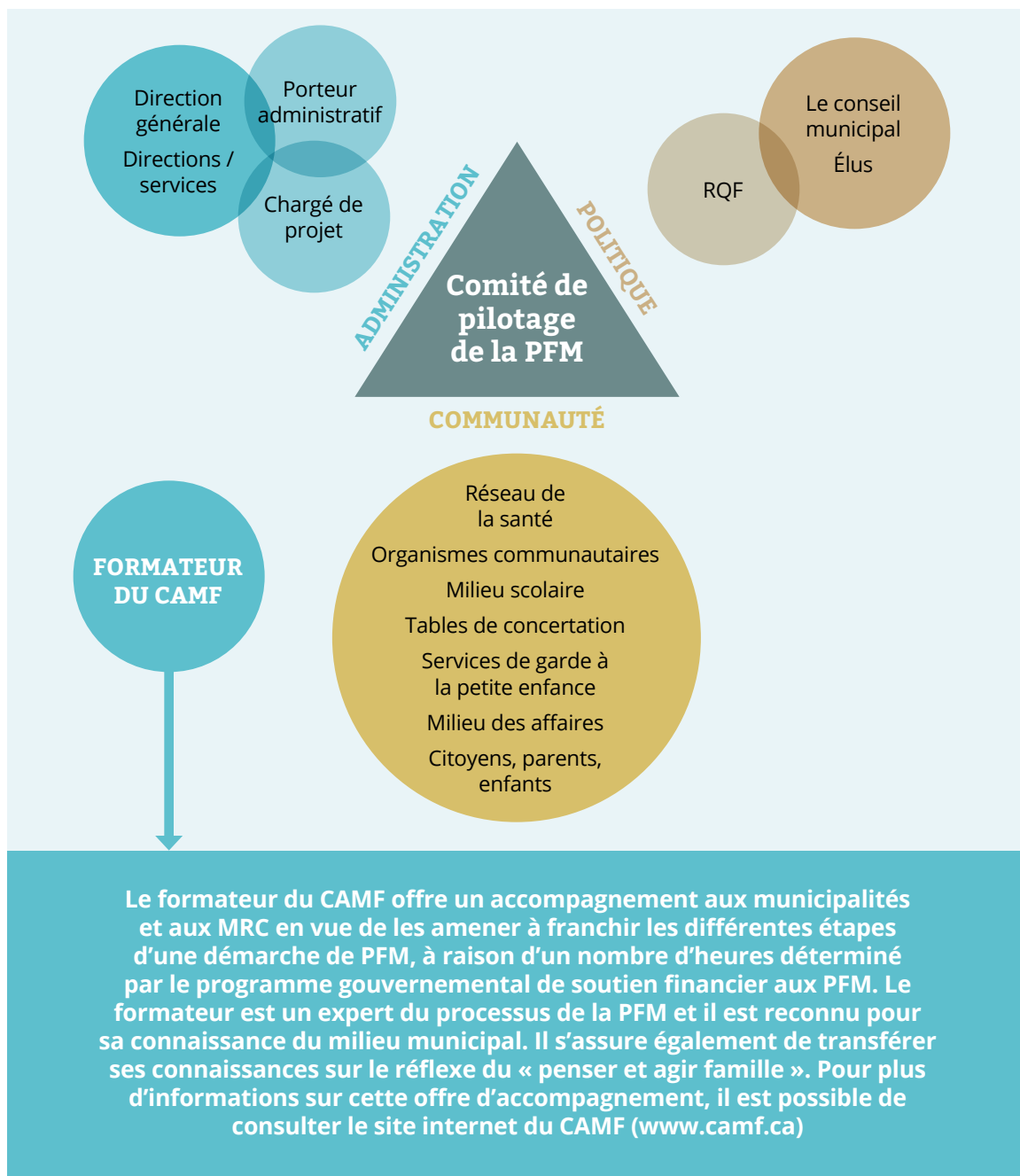
ACTEURS DE LA DÉMARCHE DE PFM

La réalisation d'une démarche de PFM implique de faire appel à un ensemble d'acteurs présents dans la communauté et que l'on peut regrouper en trois grandes catégories : les élus, les employés de l'administration municipale ainsi que les partenaires du milieu qui interviennent directement auprès des familles. C'est l'apport combiné de ces acteurs qui permet à la PFM de devenir un levier collectif représentatif des multiples enjeux touchant la vie familiale.



LA DÉMARCHÉ PFM DANS
UNE MRC : SES PARTICULARITÉS

Les acteurs de la démarche de PFM



PRINCIPALES RETOMBÉES D'UNE PFM

Tant les municipalités que les familles bénéficient de l'existence d'une politique familiale municipale.

POUR LES MUNICIPALITÉS/MRC

- Encourage la concertation et le partenariat entre les acteurs qui œuvrent auprès des familles ;
- Valorise les acquis et le potentiel du milieu dans ses interventions auprès des familles ;
- Assure la cohérence et la coordination des actions « familles » ;
- Contribue à prévenir et à freiner l'exode des jeunes ;
- Favorise l'attraction et la rétention des familles ;
- Facilite le dialogue intermunicipal ;
- Encourage la participation citoyenne ;
- Crée une force collective ;
- Donne une vision sur 3 ans.



POUR LES FAMILLES

- Améliore la qualité de vie des familles ;
- Favorise les liens intergénérationnels ;
- Favorise le mieux-vivre ensemble ;
- Reconnaît et valorise le rôle de la famille dans la communauté ;
- Contribue au développement global des enfants, à l'adoption de saines habitudes de vie et au développement d'environnements favorables au vieillissement actif ;
- Contribue au développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide.



ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'UNE PFM



LA DÉMARCHE PFM
DANS UNE MRC :
SES PARTICULARITÉS

Aussitôt que la demande de soutien a été approuvée par le ministère de la Famille (programme de soutien financier pour l'élaboration et la mise à jour d'une PFM), la municipalité doit réaliser le processus d'élaboration de la PFM.

Les NEUF GRANDES ÉTAPES du processus d'élaboration de la PFM :

1

IDENTIFIER LES ACTEURS DE LA DÉMARCHE

- Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF) ;
- Identification d'un porteur administratif ;
- Désignation ou embauche d'un chargé de projet (au besoin) ;
- Formation d'un comité de pilotage.

2

PRÉPARER ET PLANIFIER LA DÉMARCHE

- Élaboration d'un échéancier ;
- Suivi du budget ;
- Élaboration d'un plan de communication.

3

DÉFINIR LA FAMILLE

4

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DU MILIEU

- Portrait statistique des familles ;
- Portrait des services et des ressources pour les familles ;
- Portrait des besoins et des attentes des familles.

5

ANALYSER LES DONNÉES ET IDENTIFIER LES ENJEUX

6

ÉLABORER LA PFM INCLUANT SON PLAN D'ACTION

7

ADOPTER LA PFM INCLUANT SON PLAN D'ACTION

8

DIFFUSER LA PFM INCLUANT SON PLAN D'ACTION

9

METTRE EN ŒUVRE ET ASSURER LE SUIVI DU PLAN D'ACTION

1

IDENTIFIER les acteurs de la démarche

Cette première étape permet d'identifier les acteurs qui seront impliqués dans la démarche. Elle consiste plus spécifiquement à réaliser les quatre actions suivantes :

- Nommer un élu responsable des questions familiales (RQF) ;
- Identifier un porteur administratif ;
- Désigner ou embaucher un chargé de projet (au besoin) ;
- Former un comité de pilotage.

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES (RQF)

Dès le début de la démarche, un élu responsable des questions familiales (RQF) doit être nommé par résolution. Il sera appelé à agir à titre de leader du dossier et de porteur de la préoccupation « famille » au sein du conseil municipal. Si une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) est en cours dans la municipalité, il est souhaitable de confier la responsabilité des deux démarches au même élu.



Voici les rôles attendus et le profil recherché du RQF :

RÔLES DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

- Présider le comité de pilotage de la PFM ;
- Assumer le leadership du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la PFM ;
- Représenter les intérêts des familles auprès du conseil municipal et de la communauté en appliquant le réflexe du « penser et agir famille » ;
- Assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal ;
- Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble dans le cadre de la démarche (conseil municipal, services municipaux, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux du milieu).

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Être à l'écoute des familles et de leurs besoins ;
- Être actif dans son milieu ;
- Être disponible ;
- Avoir du leadership ;
- Avoir une bonne connaissance des acteurs de son milieu.

IDENTIFICATION D'UN PORTEUR ADMINISTRATIF

La présence d'un porteur administratif issu de l'administration municipale est nécessaire à la démarche. Tout au long du processus d'élaboration de la PFM, celui-ci aura comme principaux rôles de coordonner la démarche, d'en assurer le suivi budgétaire et de voir au respect des conditions de l'entente conclue avec le ministère de la Famille. Il assurera également le lien entre ses collègues de l'administration municipale et le comité de pilotage. Une fois la politique lancée, la présence de ce porteur administratif s'avérera essentielle pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la PFM.

DÉSIGNATION OU EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET

Alors que certaines municipalités décideront de confier la démarche de PFM à un employé municipal à qui l'on aura dégagé le temps nécessaire à la réalisation de cette nouvelle tâche, d'autres municipalités choisiront de confier le mandat à un chargé de projet externe. Peu importe sa provenance, le chargé de projet sera appelé à jouer un rôle pivot dans la démarche. Il sera donc important pour la municipalité de bien définir son mandat dès le départ. Le tableau suivant dresse les principaux rôles attendus du chargé de projet ainsi que les qualités indispensables à l'accomplissement de son mandat.

RÔLES DU CHARGÉ DE PROJET	QUALITÉS RECHERCHÉES
• Coordonner et assurer le bon déroulement de la démarche avec le RQF ; • Réaliser les tâches concrètes reliées à la démarche : compilation des données, rédaction, production du matériel promotionnel, etc. ; • Préparer et co-animer (avec le RQF) les rencontres du comité de pilotage et de tout autre groupe de travail requis pour la réalisation du projet ; • Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble dans le cadre de la démarche (services municipaux, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux du milieu).	• Avoir de la facilité à communiquer ; • Connaître les enjeux municipaux ; • Connaître les enjeux touchant les familles d'aujourd'hui ; • Détenir des capacités rédactionnelles et d'analyse ; • Être à l'écoute des autres ; • Avoir le sens de l'engagement ; • Avoir du leadership ; • Détenir des aptitudes en coordination de projets.

FORMATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

 Le comité de pilotage de la PFM est au cœur de la démarche et doit être impliqué à toutes les étapes du processus d'élaboration ou de mise à jour de la PFM. Pour en assurer la légitimité, la municipalité doit adopter une résolution au conseil municipal afin de confirmer officiellement son mandat et ses rôles.



RÔLES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Réaliser l'ensemble des activités relatives à la démarche ;
- Identifier les enjeux et déterminer les priorités d'action de la PFM ;
- Faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité et dans la communauté ;
- Recommander l'adoption de la PFM et de son plan d'action au conseil municipal ;
- S'assurer qu'un mécanisme de suivi de la PFM est mis en place.

Le comité de pilotage est généralement composé de représentants du milieu, ce qui permet d'obtenir un éclairage dans chacun des champs d'intervention de la PFM. Si la démarche s'inscrit dans une démarche conjointe avec MADA, il ne faut pas oublier d'intégrer, au sein du comité, deux personnes représentatives du milieu de vie des aînés.



Exemple de composition d'un comité de pilotage de la PFM



Lorsqu'il s'agit d'une MRC, la présence des RQF des municipalités de la MRC ainsi que des acteurs régionaux au sein du comité de pilotage est essentielle.



Conditions de succès

- ✓ La volonté et le pouvoir d'agir (la volonté politique) entretenus tout au long de la démarche ;
- ✓ Un RQF impliqué, informé et volontaire ;
- ✓ Un comité de pilotage représentatif du milieu, des préoccupations municipales et bénéficiant d'un mandat clair ;
- ✓ Un chargé de projet impliqué ;
- ✓ La présence d'un porteur administratif au sein du comité de pilotage ;
- ✓ La stabilité des acteurs tout au long de la démarche (RQF, chargé de projet, porteur administratif, etc.) ;
- ✓ La motivation des acteurs et leur bonne compréhension des enjeux.

2

PRÉPARER ET PLANIFIER la démarche

ÉLABORATION D'UN ÉCHÉANCIER

Les municipalités ont besoin en moyenne de 18 à 24 mois pour réaliser l'ensemble de la démarche menant à l'adoption de la PFM et de son plan d'action. La démarche ne doit pas être trop longue afin de maintenir la motivation et l'intérêt des acteurs impliqués, ni trop courte afin de favoriser l'appropriation de la PFM par le conseil municipal, les divers services municipaux et les partenaires.



ÉCHÉANCIER
DE LA PFM

SUIVI DU BUDGET

Le budget global attribué à la démarche de PFM est défini et adopté par le conseil municipal en amont du processus, c'est-à-dire lors du dépôt de la demande de soutien auprès du ministère de la Famille (programme de soutien financier pour l'élaboration et la mise à jour d'une PFM). À ce stade-ci de la démarche, il s'agit de préciser les montants dédiés au fonctionnement du comité de pilotage ainsi qu'à la réalisation des différentes étapes. De plus, il s'agit de définir des mécanismes de suivi du budget pour s'assurer du respect des conditions de l'entente conclue avec le ministère de la Famille et pour faciliter la reddition de comptes.

ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION

À toutes les étapes de la démarche, il importe de faire circuler l'information sur l'évolution du projet de PFM. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'un plan de communication visant tant les acteurs municipaux que les autres acteurs de la communauté s'avère nécessaire.

Plus concrètement, **le plan de communication permet de :**

- Renforcer l'appropriation de la PFM par tous les membres de la communauté ;
- Assurer un lien continu entre la municipalité et ses partenaires pendant tout le processus ;
- Mobiliser les principaux acteurs du projet ;
- Faire connaître la démarche auprès des familles et des acteurs du milieu (sortir du réseau municipal traditionnel) ;
- Influencer les acteurs du milieu.



LE PLAN DE
COMMUNICATION



Conditions de succès

- ✓ L'élaboration d'un échéancier qui permet de maintenir la motivation des acteurs impliqués tout en laissant le temps nécessaire au conseil municipal, aux divers services municipaux ainsi qu'aux partenaires de s'approprier chacune des étapes de la démarche ;
- ✓ L'attribution d'un budget spécifique pour le fonctionnement du comité et pour l'étape de la consultation ;
- ✓ La rigueur du suivi des dépenses tout au long de la démarche.

Plus spécifiquement concernant le plan de communication

- ✓ L'inclusion d'un point statutaire portant sur la PFM aux ordres du jour des rencontres du conseil municipal ou du conseil des maires (MRC) ;
- ✓ La circulation de l'information de façon régulière tout au long de la démarche tant auprès des acteurs directement impliqués qu'auprès des acteurs municipaux et externes qui œuvrent en périphérie de la démarche (ex.: comité de direction) ;
- ✓ La visibilité de la démarche dans le milieu par des réalisations concrètes, notamment en donnant une identité visuelle propre à la démarche (ex.: logo, slogan).

3 DÉFINIR la famille



Définir la famille dans un contexte où celle-ci évolue constamment représente un défi. Dans ces circonstances, et face à la pluralité des situations familiales, ce qui importe avant tout est de s'entendre sur une définition commune permettant à la municipalité et aux acteurs impliqués dans la démarche de PFM de mieux comprendre la famille et d'en partager la même vision afin d'agir efficacement.



DÉFINITION DE LA FAMILLE



Conditions de succès

- ✓ L'appropriation du contexte social et économique des familles ;
- ✓ La compréhension des objectifs poursuivis par cet exercice de définition ;
- ✓ La réalisation d'une réflexion approfondie par le comité de pilotage en vue de se doter d'une définition commune de la famille ;
- ✓ L'adhésion de l'ensemble des membres du comité à la définition retenue.

4 RÉALISER UN DIAGNOSTIC du milieu



Cette étape vise à établir un portrait de la situation en plaçant la famille au centre de l'analyse. Il ne suffit pas seulement de dresser le portrait statistique d'un milieu, mais de disposer des données les plus pertinentes pour en faire l'analyse en regard des forces et des faiblesses présentes dans le milieu. Plus spécifiquement, **le diagnostic permet de :**



- Réunir l'ensemble des informations pertinentes afin d'avoir une meilleure connaissance et une compréhension plus fine de la réalité des familles du territoire ;
- Analyser les informations retenues afin de dégager une dynamique d'ensemble représentative du milieu ;
- Alimenter l'identification des enjeux touchant les familles et, par le fait même, éclairer la prise de décision quant aux priorités qui devront être ciblées dans le cadre de la PFM.

LE DIAGNOSTIC DU MILIEU COMPORTE TROIS GRANDES COMPOSANTES :

PORTRAIT STATISTIQUE
DES FAMILLES

PORTRAIT DES SERVICES
ET DES RESSOURCES
POUR LES FAMILLES

PORTRAIT DES BESOINS
ET DES ATTENTES DES
FAMILLES

Il importe de souligner qu'afin d'éviter de réaliser un portrait trop exhaustif qui, en étant trop détaillé, s'éloignerait des objectifs poursuivis par la démarche de PFM, il est essentiel de bien circonscrire et orienter la recherche d'information. Le diagnostic ne doit contenir que les informations les plus pertinentes et utiles pour faire cheminer la réflexion sur les enjeux touchant les familles du milieu.

PORTRAIT STATISTIQUE DES FAMILLES

Le portrait statistique des familles est avant tout d'ordre sociodémographique et socioéconomique. Son contenu porte notamment sur :

- La population totale ainsi que la répartition de la population selon les groupes d'âges ;
- La structure et la composition des familles et des ménages ;
- Le revenu ;
- La scolarisation ;
- L'habitation et le logement ;
- Diversité ethnique et immigration.



PORTRAIT STATISTIQUE
DES FAMILLES



Conditions de succès

- ✓ L'utilisation de données représentatives et à jour ;
- ✓ L'appropriation du portrait statistique par les membres du comité de pilotage et le partage d'une vision commune quant aux constats dégagés.

PORTRAIT DES SERVICES ET DES RESSOURCES POUR LES FAMILLES



- PORTRAIT – MANUEL – PFM
- PORTRAIT – CAHIER DE ROUTE – PFM
- PORTRAIT – CAHIER D'ANALYSE – PFM
- APPROCHE 1-2-3

- UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF À LA PETITE ENFANCE QUI PREND RACINE DANS SA COMMUNAUTÉ GUIDE PRATIQUE ET STRATÉGIQUE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS.¹⁹

Le portrait des services et des ressources pour les familles vise à mettre en évidence :

- les actions ;
- les programmes ;
- les événements ;
- les services ;
- les lieux ;
- et les équipements destinés à la famille dans la municipalité.

Ce portrait des services et des ressources doit témoigner de la richesse des acquis du milieu en faveur des familles. Pour son élaboration, il est donc judicieux de :

- Consulter l'ensemble des services municipaux afin de connaître ce qu'ils offrent déjà aux familles ;
- Effectuer un inventaire des services offerts aux familles dans :
 - Les secteurs qui sont sous la juridiction de la municipalité (ou de la MRC) et où elle a l'habitude d'intervenir ;
 - Les secteurs qui ne sont pas sous la juridiction de la municipalité, mais qui touchent les services locaux ou régionaux visant à offrir une meilleure qualité de vie aux familles : services de garde, organismes communautaires, réseau de la santé, réseau de l'éducation, commerces, banques, etc.



Conditions de succès

- ✓ L'intégration de données en lien avec les environnements favorables aux saines habitudes de vie et le développement global des enfants ;
- ✓ La bonne compréhension de ce qui est spécifique aux familles afin d'être en mesure de bien encadrer et orienter la collecte d'informations ;
- ✓ La fiabilité des informations recueillies ;
- ✓ L'appropriation du portrait des services et des ressources par les membres du comité de pilotage et le partage d'une vision commune quant aux constats dégagés.

¹⁹ Document disponible à la section « Autres publications » du site Internet du CAMF.

PORTRAIT DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

Le portrait des besoins et des attentes des familles doit être réalisé à partir d’une collecte d’informations sur le terrain, c’est-à-dire par le biais d’une consultation tant auprès des familles elles-mêmes que des organisations du milieu desservant les familles. La consultation vise principalement à recueillir les perceptions des personnes consultées quant aux besoins et attentes des familles en matière d’offre de services, de soutien, d’environnements favorables à leur qualité de vie, etc.



- LA CONSULTATION : POUR UNE MUNICIPALITÉ À L’ÉCOUTE DES FAMILLE
- MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS : ÉTABLIR UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AVEC LES JEUNES.²⁰

Les activités de consultation représentent une méthode de collecte de données privilégiée car elles permettent de : • Favoriser la participation citoyenne ; • S’assurer d’une représentativité de l’ensemble du milieu ; • Légitimer les résultats de la démarche ; • Compléter et valider les données déjà recueillies par le comité de pilotage ; • Nourrir la réflexion du comité de pilotage.	Différents moyens peuvent être utilisés pour consulter les familles, les partenaires ou les organismes offrant des services aux familles. En effet, cela peut se faire par le biais : • de questionnaires ; • de groupes de discussion ; • d’assemblées publiques ; • Nourrir la réflexion du comité de pilotage.	Le comité de pilotage sera appelé à sélectionner le ou les meilleurs moyens de consultation pour réaliser le portrait des besoins et des attentes des familles, ce principalement en fonction : • des ressources disponibles ; • du contexte propre au milieu ; • des avantages et des inconvénients de chacun des moyens de consultation ; • des publics ciblés par la consultation (familles, parents, enfants, organismes, etc.).
--	--	---

Une fois le choix de la ou des méthodes arrêté, il sera essentiel de définir un échantillonnage le plus représentatif possible des publics cibles consultés afin que les données recueillies reflètent fidèlement les diverses réalités vécues par les familles.

²⁰ Document disponible à la section « Autres publications » du site Internet du CAMF.



Conditions de succès

- ✓ L'implication des membres du comité de pilotage dans la production des outils de collecte de données et lors des activités de consultation (distribution des questionnaires, participation aux groupes de discussion, etc.) ;
- ✓ L'implication des organismes communautaires pour favoriser la participation des familles et contribuer à identifier les besoins des familles plus vulnérables ;
- ✓ La visibilité et la promotion des activités de consultation dans la communauté ;
- ✓ L'établissement d'un échantillon significatif et représentatif des familles.

Si vous optez pour le **questionnaire** :

- ✓ La formulation de questions claires et faciles à comprendre ;
- ✓ Un juste équilibre entre les questions fermées et ouvertes ;
- ✓ La longueur du questionnaire qui doit être adaptée à sa ou ses méthodes de distribution et qui doit permettre un temps de réponse n'excédant pas 15 minutes ;
- ✓ Les modes de distribution du questionnaire qui, pour s'assurer d'avoir un bon taux de réponse, doivent tenir compte des réalités des familles et les rejoindre là où elles sont.

Si vous optez pour le **groupe de discussion ou l'assemblée publique** :

- ✓ La qualité de la préparation de l'animation (concept d'animation, définition des rôles de chacun, préparation des contenus, etc.) ;
- ✓ Le choix d'un animateur qualifié ;
- ✓ Le choix d'un lieu (où les familles se trouvent déjà), d'un moment (en visant la flexibilité) et d'une durée de rencontre (maximale de deux heures) permettant de s'assurer de la participation des familles en grand nombre ;
- ✓ L'offre d'incitatifs à la participation des familles (ex.: service de garde sur place, collation).

5

ANALYSER LES DONNÉES et identifier les enjeux



La phase d'analyse consiste, pour le comité de pilotage, à porter un regard collectif et à mettre en relation l'ensemble des informations recueillies et présentées dans le portrait statistique, le portrait des services et des ressources, ainsi que le portrait des besoins et des attentes des familles. À terme, l'analyse permettra d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des familles du milieu et d'identifier les enjeux à prioriser. Cette étape permettra également de mettre en lumière les ressources du milieu susceptibles d'être interpellées en tant que partenaires dans la mise en œuvre du plan d'action de la PFM.



Conditions de succès

- ✓ L'adhésion des membres du comité de pilotage aux enjeux identifiés et priorités collectivement ;
- ✓ L'intégration, dans le diagnostic, des éléments touchant les environnements favorables aux saines habitudes de vie et le développement global des enfants.

6

ÉLABORER LA PFM incluant son plan d'action

Cette étape consiste à rassembler dans un même document les choix qui auront été pris par le comité de pilotage ainsi que les informations validées par les acteurs impliqués. Elle implique la rédaction, la planification et la validation du contenu de la PFM et de son plan d'action.



STRUCTURE D'UNE PFM

La politique familiale municipale est le document qui servira de cadre de référence pour guider l'intervention municipale touchant les familles. Elle présente les choix qui auront été pris par le comité de pilotage ainsi que les informations validées par les acteurs impliqués. Elle implique la rédaction, la planification et la validation du contenu de la PFM et de son plan d'action.

En règle générale, voici ce que l'on retrouve dans la politique



De plus, sans proscrire toute forme d'originalité, la structure doit demeurer la plus simple possible. Il peut être utile de consulter des PFM existantes pour s'inspirer.²¹

²¹ Plusieurs exemples de politique sont disponibles sur le site Internet du CAMF

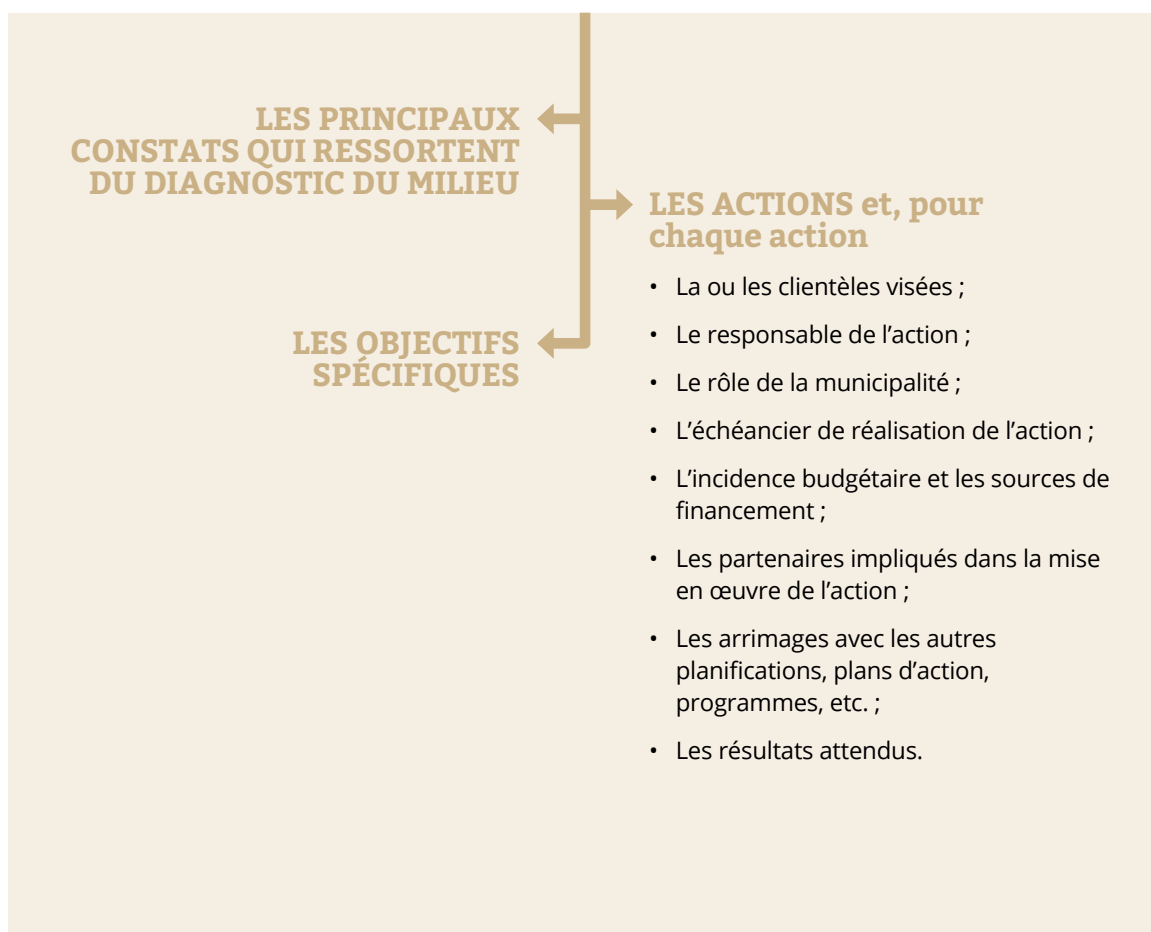
BÂTIR UN PLAN D'ACTION

Le plan d'action de la PFM concrétise la volonté collective d'agir. Élaborer un plan d'action nécessite de faire des choix quant aux priorités à privilégier par champs d'intervention tout en tenant compte du diagnostic du milieu, des enjeux identifiés et des orientations de la politique, de même qu'en fonction des ressources humaines et financières disponibles pour le mettre en œuvre. **Le plan d'action doit être établi pour un minimum de trois ans.**



- BÂTIR UN PLAN D'ACTION : UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET PARTICIPATIVE
- LE « QUALITÉ FAMILLE »

En règle générale, voici ce que l'on retrouve dans le plan d'action :





Conditions de succès

- ✓ L'intégration des enjeux concernant les environnements favorables aux saines habitudes de vie et le développement global des enfants ;
- ✓ La rédaction d'un contenu accessible (langage simple) et bien structuré.

Plus spécifiquement concernant le plan d'action :

- ✓ L'appropriation du plan d'action par les acteurs municipaux, tant politiques qu'administratifs ;
- ✓ La rédaction d'actions claires qui visent des résultats concrets ;
- ✓ L'identification des maillages appelés à être réalisés avec les autres politiques de la municipalité telles que Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants ;
- ✓ L'intégration de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

7

ADOPTER LA PFM incluant son plan d'action

L'adoption de la PFM par le conseil municipal représente l'étape ultime de validation. C'est à ce moment que le conseil municipal s'engage publiquement à mettre en œuvre le plan d'action. Il s'assure également de l'attribution des ressources nécessaires à la réalisation des mesures du plan d'action dans le budget municipal annuel.



Conditions de succès

- ✓ La collaboration de la direction générale de la municipalité et des directions des divers services municipaux concernés ;
- ✓ L'élaboration d'un plan d'action réaliste arrimé aux ressources financières et humaines de la municipalité ;
- ✓ L'engagement unanime du conseil municipal lors de l'adoption de la PFM incluant son plan d'action.

8

DIFFUSER LA PFM incluant son plan d'action

Dans le but de faire connaître et de promouvoir la politique familiale municipale, il est pertinent d'identifier et de mettre en place les stratégies de diffusion les plus appropriées au milieu (activité de lancement, production d'une brochure, diffusion d'un communiqué, etc.). Il est également important d'informer rapidement les familles et les partenaires des résultats de la démarche.



Conditions de succès

- ✓ Un lancement officiel de la PFM favorisant la mobilisation et la participation des familles et des partenaires ;
- ✓ La disponibilité et l'accessibilité de la PFM aux membres de la communauté par divers moyens.

9

METTRE EN ŒUVRE ET ASSURER LE SUIVI du plan d'action

Tant la mise en œuvre que le suivi de la PFM doivent s'inscrire dans une démarche planifiée et continue. La rigueur qui doit être consentie à cette étape représente un gage de succès et de retombées positives pour le milieu.

Parmi les premiers gestes à poser pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la PFM, soulignons la formation d'un comité de suivi, essentiel au bon déroulement de cette étape. À cet effet, il est recommandé de miser, si possible, sur la continuité au niveau de la composition du comité (par rapport au comité de pilotage), et particulièrement pour le RQF et le porteur administratif. Il est également recommandé de réunir le comité sur une base régulière (trois à quatre fois par année). Ce comité de suivi doit jouer un rôle consultatif auprès du conseil municipal sur toutes questions relatives à la famille.

MISE EN ŒUVRE

Pendant cette phase, les responsables identifiés pour chacune des actions du plan d'action auront pour tâche de réunir les ressources nécessaires (budget, ressources humaines, etc.) et d'exécuter les différentes activités menant à la réalisation d'une action. Certaines actions nécessitant peu de ressources se réaliseront rapidement et sans embûches, alors que d'autres, qui mobiliseront d'importantes ressources, s'échelonneront sur quelques mois, voire quelques années.



RÉPERTOIRE DES
SUBVENTIONS²²

²² Document disponible à la section « Autres publications » du site Internet du CAMF.

De plus, le processus de mise en œuvre devra être rigoureux. Dans un contexte où les actions sont appelées à être déployées par différents acteurs (divers services ou directions de la municipalité, organismes du milieu, etc.), la rigueur du processus permettra à tous de rester centré sur les grands principes directeurs de la PFM. Également, le processus de mise en œuvre devra faire preuve de flexibilité en permettant aux responsables de composer avec les changements et les imprévus (opportunités, contraintes) qui se manifesteront en cours de route.

SUIVI

Le suivi permet de rassembler l'information pertinente pour se donner une perspective globale de l'évolution du plan d'action. Il permet également de s'ajuster aux nouvelles réalités et de prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de certaines actions.



LE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Différents mécanismes de suivi peuvent être mis en place par la municipalité, en étroite collaboration avec le comité de suivi. Le plus usuel demeure le rapport de suivi. À la différence du bilan qui sera abordé à la section suivante, le rapport de suivi peut être produit à divers moments pendant la mise en œuvre du plan d'action. Il a pour but de communiquer l'état d'avancement des actions. Sa réalisation doit être simple et doit nécessairement impliquer tous les responsables. Il est donc recommandé d'avoir l'appui de la direction générale de la municipalité pour faciliter la collaboration des services municipaux concernés.



Conditions de succès

- ✓ L'engagement des élus et des directions des services municipaux dans la mise en œuvre des actions ;
- ✓ L'identification d'un porteur administratif et l'attribution d'un mandat clair afin qu'il puisse assurer un lien légitime avec l'ensemble des services de l'administration municipale ;
- ✓ La mise en place de mécanismes concrets pour la mise en œuvre et le suivi de la politique et de son plan d'action ;
- ✓ L'attribution de budgets pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- ✓ La reconnaissance publique des réalisations du plan d'action de la PFM ;
- ✓ Des liens de communication continus avec la communauté, et en particulier avec les familles (visibilité de la PFM dans le milieu).

MISE À JOUR DE LA PFM



LE BILAN : POUR SE DONNER UNE VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉTAT DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION



LA DÉMARCHE PFM DANS UNE MRC : SES PARTICULARITÉS

LE BILAN : POUR SE DONNER UNE VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉTAT DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

Tel que mentionné précédemment, le plan d'action s'échelonne habituellement sur trois ans. À son terme, un bilan s'impose afin d'avoir une vue d'ensemble de son état de réalisation et de revoir les priorités du milieu concernant la famille. Tout comme le suivi, cet exercice implique la collaboration des divers responsables des actions et des partenaires du milieu concernés. Le bilan est ensuite présenté au conseil municipal en vue de son appropriation.

LA MISE À JOUR : POUR ALLER PLUS LOIN



Pour procéder à la mise à jour de la PFM, il faudra prévoir un échéancier de réalisation qui sera très semblable à celui de l'élaboration de la PFM. Cependant, riche de son expérience passée et de sa connaissance sur les différentes étapes à réaliser, la municipalité aura l'opportunité d'aller encore plus loin dans l'application du « penser et agir famille ».

Compte tenu que la situation du milieu a certainement évolué depuis l'adoption de la première PFM, **voici quelques éléments sur lesquels il faut porter son attention lors de la mise à jour de la PFM :**

- L'actualisation des renseignements du portrait statistique et du portrait des services et des ressources ;

- Les nouvelles consultations à réaliser afin d'actualiser le portrait des besoins et des attentes des familles ;
- La participation des familles que l'on doit viser à accroître ;
- L'ajout de nouvelles thématiques répondant à l'évolution des enjeux ;
- Les changements au sein du comité de suivi ;
- Les changements au niveau des partenariats présents dans la collectivité ;
- L'arrimage avec les autres politiques sectorielles municipales.

Si plusieurs nouveaux acteurs (RQF, élus, chargé de projet, membres du comité de pilotage) s'engagent dans la démarche de mise à jour de la PFM sans avoir été impliqués auparavant dans son élaboration, il est probable que cette mise à jour s'apparente davantage à une démarche d'élaboration d'une nouvelle PFM.

Enfin, fort de son expérience, le CAMF a constaté qu'une PFM de deuxième et de troisième génération, dont le suivi fut constant, a généré une consolidation des actions et un partenariat accru.

Un appui financier est disponible dans le cadre du programme de soutien aux PFM du ministère de la Famille pour réaliser la mise à jour d'une PFM.

EN CONCLUSION

Ce guide se veut une référence et un outil pour soutenir le développement des PFM au Québec. Basé sur l'expérience de plus de 800 projets d'élaboration et de mise à jour de PFM depuis les 30 dernières années, il a été bonifié en vue de répondre encore davantage aux besoins d'accompagnement des municipalités et des MRC. Sa pertinence et son utilité ne sont plus à démontrer. De plus, rappelons que le soutien des formateurs du CAMF, qui est au cœur d'une démarche de PFM réussie, vient grandement augmenter la portée de ce guide.

En complément à ce guide et avec le soutien des formateurs, mentionnons que le CAMF investit beaucoup d'énergie pour tenir à jour le contenu de ses plateformes d'information en lien avec la démarche PFM. Particulièrement son **site internet (www.camf.ca)** où il est possible de consulter **la banque des 1001 mesures** issues de plans d'action de PFM,

le contenu de PFM adoptées à travers le Québec ainsi qu'un **répertoire des subventions** destinées aux municipalités pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action liés à une PFM.

En terminant, rappelons que le succès d'une PFM repose aussi en grande partie sur une démarche continue et rigoureuse, et que la mobilisation et le partenariat constituent des ingrédients essentiels à la création et au maintien d'un milieu de vie favorable aux familles. Les PFM au Québec ont permis à plus de 800 municipalités de se développer, d'innover et de se transformer en adoptant le réflexe du « penser et agir famille ». Elles ont mis en place des milliers de mesures qui ont donné une réponse aux besoins évolutifs des familles. Le CAMF est fière d'avoir contribué à l'essor des PFM au sein des municipalités!

Une politique familiale
municipale, c'est...

concertation
collective rigueur partenariat
portrait RQF agir volonté
actions famille parents
démarche élus
politique force enfants aînés
continue penser consultation
partenaires mobilisation adolescents

RÉFÉRENCES

Ouvrages et sites Web à consulter pour dresser un portrait complet des familles québécoises d'aujourd'hui.

Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2016*, Gouvernement du Québec, décembre 2016, 171 p., [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2016.pdf> (consulté en avril 2018).

Institut de la statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2015*, Gouvernement du Québec, décembre 2015, 167 p., [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf> (consulté en avril 2018).

Institut de la statistique du Québec. *Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*, Gouvernement du Québec, mai 2016, 258 p., [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/environnement-familial/eqepe.pdf> (consulté en avril 2018).

Institut de la statistique du Québec. *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, Gouvernement du Québec, juin 2013, 145 p., [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2012.pdf> (consulté en avril 2018).

Institut de la statistique du Québec. *L'enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015 : pour en savoir plus sur la santé des québécois*. Résultats de la deuxième édition, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 2016, 208 p. [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/sante-globale/sante-quebecois-2014-2015.pdf> (consulté en avril 2018)

Ministère de la Famille et des Aînés. *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, Gouvernement du Québec, 2011, 635 p., [en ligne] https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_Portrait_stat_complet_11.pdf (consulté en avril 2018).

Ministère de la Famille. *Bilan 2010-2015 des réalisations en faveur des familles et des enfants*, 2016, 45 p., [en ligne] <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Bilan-2010-2015-familles.pdf> (consulté en avril 2018).

Ministère de la Famille. « *Les enfants au Québec en 2011. Un portrait statistique à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages* », in *Quelle famille ?*, Volume 2, Numéro 2, été 2014, 23 p., [en ligne] <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-ete-2014.pdf> (consulté en avril 2018).

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la statistique, de l'information de gestion et du suivi de la performance, 2016 ; Statistique Canada, *Recensements 2006 et 2011*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [en ligne] <https://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/> (consulté en avril 2018).

Observatoire des tout-petits. *Dans quels environnements grandissent les tout-petits québécois ? Faits saillants 2016*, 2016, 7 p., [en ligne] https://tout-petits.org/media/1332/faits-saillants-2016_20161125.pdf (consulté en avril 2018).

Statistique Canada. *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2015, [en ligne] http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4105 (consulté en avril 2018).

Statistique Canada. *Enquête sociale générale 2001, 2006 et 2011*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Statistique Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*, juin 2016. [en ligne] <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/consommation-de-fruits-et-de-legumes/>

Direction régionale de santé publique des CISSS / CIUSSS pour avoir accès en ligne à des statistiques démographiques, de santé, territoriales ou par thématique.

Site Web et magazine Naître et grandir : une source d'information fiable et validée par des professionnels de la santé pour soutenir les parents dans le développement de leur enfant : <https://naitreetgrandir.com/fr/>

L'outil Le pointeur : un assistant virtuel qui vise à guider les acteurs municipaux afin de rendre leurs actions quotidiennes favorables à la qualité de vie de leurs citoyens et ce, à l'intérieur même de leurs dossiers quotidiens : <https://lepointeur.ca/>

La communauté 100o : une communauté de gens engagés dans la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes et un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel : <https://centdegres.ca/>

OUTILS DU CAMF EN LIEN AVEC LA PFM

Municipalité amie des enfants : établir une démarche participative avec les jeunes

Répertoire des subventions

Un service de garde éducatif à la petite enfance qui prend racine dans sa communauté Guide pratique et stratégique à l'intention des municipalités

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Sous la direction de :

Isabelle Lizée et Denis Guérin

Conception et rédaction :

Comité des outils du CAMF :

COMITÉ DES OUTILS DU CAMF

Membre de la permanence :

Maryse Bédard-Allaire, Menahan O'Bomsawin
Delorme, Andréane Poliquin, Corinne Vachon-
Croteau, Sara Vassigh

Formateurs :

Lise Carle, Jacques Lizée, France Nadeau

Correction et révision :

Emmanuelle Jean Arsenault

Conception graphique :

Christian Naud

Remerciements particuliers :

à tous les formateurs du CAMF ainsi qu'à Avenir
d'enfants et à la Direction de santé publique de
la Montérégie qui ont généreusement collaboré
au processus de révision du guide.

Le Carrefour remercie le ministère de la Famille
pour son appui financier et sa contribution au
soutien technique aux municipalités et aux
MRC, ainsi qu'au fonctionnement des activités
du Carrefour en matière de politique familiale
municipale et de Municipalité amie des aînés.

Famille
Québec 







**CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE
ET FAMILLE**

6200, boul. Taschereau,
bureau 401
Brossard, Québec
J4W 3J8

Tél. : 450-466-9777
www.camf.ca